



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 JUIN 2020**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt à dix-huit heures quarante-cinq minutes, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourguebus, les membres du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : Monsieur Sébastien FRANCOIS, Maire, Mesdames MACIEJEWSKI Nathalie, SAMAIN Christelle, BENARD Dominique, POULIQUEN Sylviane, LOCHARD Florence, LEMEUNIER Valérie, LEFORESTIER Sandrine, PROD'HOMME Sandrine, MARTEL Séverine, BRAEM Laurent, LAMY Laurent, MONTONI Jean-Philippe, MACIEJEWSKI Bruno, BALHAWAN Olivier, CAREL Cédric.

Etaient absents : Messieurs Alain JEAN PIERRE, David GANCEL, LUKAWSKI Yaneck.

Monsieur Alain JEAN PIERRE donne procuration à Monsieur Cédric CAREL.

Le secrétariat a été assuré par Madame Séverine MARTEL

1 – Budget Communal – Vote du Compte administratif 2019

Madame Dominique BENARD, doyenne d'âge de l'assemblée, présente le compte administratif 2019 de la commune qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 496 340.66 €

Recettes : 1 355 880.73 €

Résultat de la section de fonctionnement : - 140 459.93 €

Report de 2018 en recettes : 200 482,89 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : 60 022.96 €

Section d'investissement :

Dépenses : 727 586.59 €

Recettes : 606 842,45 €

Résultat de la section d'investissement : - 120 744.14 €

Report de 2018 en recettes : 277 905.31 €

Soit un résultat de la section d'investissement : 157 161.17 €

Résultat de clôture de l'exercice : 217 184.13 €

Restes à réaliser recettes à reprendre sur l'exercice 2020 : 497 682.00 €

Restes à réaliser dépenses à reprendre sur l'exercice 2020 : 634 588.00 €

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 de la commune.

2 – Budget Communal - Approbation du compte de Gestion 2019

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par Madame Isabelle FEUILLET, trésorière municipale, pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 - Budget Communal – affectation du résultat 2019

Considérant que les résultats issus du compte administratif sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2018	200 482,89 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	-140 459,93 €
Total Excédent de fonctionnement	60 022,96 €

Excédent d'investissement reporté	277 905,31 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	-120 744,14 €
Total Excédent d'investissement	157 161,17 €

Dépenses d'investissement reportées	634 589,95 €
Recettes d'investissement reportées	497 652,00 €
Solde Négatif	136 937,95 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	60 022,96 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	157 161,17 €

4 - Budget Communal - Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement à 1 535 013.00 €
- Section d'investissement à 1 046 561.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement à 1 535 013.00 €
- Section d'investissement à 1 046 561.00 €

5- Vote des taux d'imposition 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune de Bourguébus entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti : 20.46 %
- Foncier non bâti 29.23 %

6 – souscription d'un emprunt de 400 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur 400 000 euros nécessaire à l'équilibre des opérations d'investissement.

Une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires,

La Caisse d'épargne propose un prêt pour un montant de 400 000 € selon les caractéristiques financières suivantes :

Montant du contrat de prêt : 400 000 euros
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Durée d'amortissement : 15 ans
Périodicité des échéances : trimestrielle et constantes
Taux d'intérêt annuel fixe : 1.08%
Commission d'engagement : 400 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie un emprunt de 400 000 euros et d'approuver les caractéristiques de l'emprunt visées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions du contrat et la demande de réalisation de fonds.

7 – Vote des subventions 2020

En application de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, qui stipule les membres des Conseils Municipaux qui sont membres d'une association ayant présenté une demande de subvention ne peuvent pas siéger lors de la délibération pour l'attribution de ces subventions. Mme Séverine MARTEL (Tennis Club de Soliers), Mme Sandrine LEFORESTIER (APE) Mmes Dominique BESNARD et LOCHARD (Familles rurales), Mesdames Nathalie MACIEJEWSKI et Valérie LEMEUNIER, Mrs Bruno MACIEJEWSKI et Laurent BRAEM (Comité de jumelage de Soliers) quittent la salle.

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer, les subventions aux associations comme suit :

ADMR	2 015,00	Voté à l'unanimité
Amitiés Aveyronnaises	350,00	Voté à l'unanimité
Anciens Combattants	400,00	Voté à l'unanimité
APE	1 600,00	Voté à l'unanimité
BSFC	14 000,00	Voté à la majorité- 17 votes - 6 abstentions
Familles Rurales	2 500,00	Voté à l'unanimité
Maternelle primaire Bourguébus	13 502,00	Voté à l'unanimité
Prévention routière	100,00	Voté à l'unanimité
SSIAD Bourguébus	350,00	Voté à l'unanimité
Team Yam	150,00	Voté à l'unanimité
Caen Sud GR	500,00	Voté à l'unanimité
Comité de Jumelage Soliers	250,00	Voté à l'unanimité
Judo Club Soliers	2 000,00	Voté à l'unanimité
Tennis Club Soliers	300,00	Voté à l'unanimité
Comité Goodwood 1944	957,50	Voté à l'unanimité
MFR Moutiers en Cinglais	60,00	Voté à l'unanimité
Campus des Métiers Joué les Tours	60,00	Voté à l'unanimité
TOTAL	39 094,50	

8 – Budget Pompes funèbres – Vote du Compte administratif 2019

Madame Dominique BENARD, doyenne d'âge de l'assemblée, présente le compte administratif 2019 du budget pompes funèbres qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 2 536.40 €

Résultat de la section de fonctionnement : 2 536.14 €

Report de 2018 en recettes : 6 210.00 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : 8 746.14 €

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget des pompes funèbres.

9– Budget Pompes funèbres – Approbation du compte de Gestion 2019

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par Madame Isabelle FEUILLET, Trésorière municipale, pour l'exercice 2019 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

10 - Budget Pompes funèbres – affectation du résultat

Considérant que les résultats issus du compte administratif sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2018	6 210.55 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	2 536.14 €
Total Excédent de fonctionnement	8 746.69 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	8 746.69 €
--	-------------------

11 - Budget Pompes funèbres – Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif pompes funèbres 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement à 13 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 pompes funèbres de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes

- Section de fonctionnement à 13 100.00 €

12 – Proposition d'une liste de membres pouvant siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal, soit 32 personnes pour la Commune de Bourguébus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité, les personnes suivantes :

1	Mr BRAEM Laurent
2	Mr LAMY Laurent
3	Mme MACIEJEWSKI Nathalie
4	Mme SAMAIN Christelle
5	Mme BENARD Dominique
6	Mme LEMEUNIER Valérie
7	Mr VAUDRY Jean-Marc
8	Mr JOURDAINE Daniel
9	Mr PYPE Christian
10	Mme MARTEL Séverine
11	Mme POULIQUEN Sylviane
12	Mme BOURDON Liliane
13	Mr LAHAYE François
14	Mr HASTAIN Henri
15	Mr KOSMALA Dominique
16	Mr TENDRON Willy
17	Mr MONTONI Jean Philippe
18	Mr MACIEJEWSKI Bruno
19	Mr JEAN PIERRE Alain
20	Mme LOCHART Florence
21	Mme LEFORESTIER Sandrine
22	Mr GANCEL David
23	Mme PROD'HOMME Sandrine
24	Mr BALHAWAN Olivier
25	Mr CAREL Cédric
26	Mr LUKAWSKI Yaneck
27	Mr ROCHA Guillaume
28	Mme HAUSKNOST Monique
29	Mme LAFFAITEUR Marie-Claire
30	Mme BURNOUF Laurence
31	Mr MERIENNE Jean-Pierre
32	Mr MALLEJAC Fabrice

La séance est levée à 21 heures15